


**CONVENTION - GROUPEMENT DE JOUEUSES ET JOUEURS JUNIORS, SAISON 2009/2010**

Les clubs ci-dessous ont décidé de s'associer pour former un groupement selon le règlement pour groupement d'équipes chez les joueuses et joueurs juniors:

1. .... No du club ..... 2. .... No du club ..... 3. .... No du club .....  
 4. .... No du club ..... 5. .... No du club ..... 6. .... No du club .....

<b>Club responsable de l'administration du groupement:</b>  Juniors A: _____ Juniores féminines A: _____ Juniors B: _____ Juniores féminines B: _____ Juniors C: _____ Juniores féminines C: _____ Juniors D: _____ Juniores féminines D: _____ Juniors E: _____ Juniores féminines E: _____ Juniors F: _____ Juniores féminines F: _____ Juniores féminines M-18: _____	La convention du groupement est valable pour les équipes suivantes:  <b>Juniors</b> A B C D E F <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>  <b>Juniores féminines</b> A B C D E F M-18 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>  Dénomination: _____  Catégories/s: _____
--	--

1. Les clubs soussignés décident de lier leurs efforts afin de renforcer le mouvement juniors. Ils sont d'accord de remplir entièrement les conditions mentionnées dans le règlement du groupement.
2. Cette convention doit parvenir au siège de l'association régionale jusqu'au **25 juin 2009**. Celle-ci est responsable de faire suivre le document au Département technique de l'ASF. Si les clubs ne reçoivent pas une réponse contraire du Département technique jusqu'au 15 juillet 2009, le groupement peut être considéré comme accepté.
3. Tous les juniors restent dans l'effectif de leur club d'origine.
4. Les statuts et règlements de l'ASF restent en tout temps en vigueur. Lors de cas litigieux, ce sont ceux-ci, ainsi que le règlement pour groupements d'équipes chez les joueuses et joueurs juniors qui seront déterminants.

Les clubs soussignés attestent avoir lu et approuvé la présente convention.

**Sceaux et signatures autorisées:**

FC ..... FC ..... FC .....  
 FC ..... FC ..... FC .....

**La nécessité du groupement susmentionné est attestée par:**

Le Président de l'association régionale:

Le Chef du football de base de l'association régionale:

.....

.....

Lieu et date: .....